



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

SAMEDI 30 juin 2018 A MURET (en matinée)

Cette Assemblée s'est tenue le Samedi 30 juin 2018 à MURET Salle Alizé.

Elle était présidée par **Monsieur Michel CHARRANÇON, Président Délégué de la Ligue de Football d'Occitanie, assisté des membres du Bureau Directeur MM. Francis ANDREU, Christophe BOURDIN, Guy GLARIA, Claude MALLA, Jean pierre MASSE, Jean Marc SENTEIN, Pierre THEVENIN.**

Etaient présents et invités :

- **M. Jean Louis DUBOSC, Adjoint au Maire en charge des Sports de la Mairie de MURET**
- **Monsieur Marc CAFIERO, Président du club de l'AS MURET**

L'Assemblée Générale débute à 11h00

RAPPEL DE L'OBJET DE CETTE ASSEMBLEE GENERALE

Cette Assemblée Générale a pour but de répondre à la demande de révocation du Comité Directeur de la Ligue de Football d'Occitanie, émise par 5 Présidents de Districts et de leurs délégués représentant les clubs de District :

- Monsieur Claude MALLA, Président du District des PYRENEES ORIENTALES,
- Monsieur Jean Claude COUAILLES, Président du District de la HAUTE GARONNE,
- Monsieur Claude LACOUR, Président du District de l'AUDE,
- Monsieur Jean Claude PRINTANT, Président du district de l'HERAULT,
- Monsieur Francis ANJOLRAS, Président du District GARD-LOZERE,
- Des délégués représentants les clubs de District des District des Pyrénées Orientales, de la Haute Garonne, de l'Aude, de l'Hérault, et du Gard-Lozère,
- De quelques clubs de Ligue des Districts des Pyrénées Orientales, de la Haute Garonne, de l'Aude, de l'Hérault, et du Gard-Lozère.

Il est rappelé qu'en vertu de **l'article 13.5 des Statuts de la Ligue de football d'Occitanie :**
Révocation du Comité Directeur :

L'Assemblée générale peut mettre fin au mandat du Comité de Direction avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



- l'Assemblée Générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentants au moins le tiers des voix et ce dans un délai maximum de deux (2) mois ;
- les deux tiers des membres de l'assemblée Générale doivent être présents ou représentés ;
- la révocation du comité de direction doit être votée à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés
- cette révocation entraîne la démission du Comité de Direction et le recours à de nouvelles élections dans un délai maximum de deux (2) mois ;
- les nouveaux membres du Comité de Direction élus à la suite du vote de défiance de l'assemblée Générale n'exercent leur fonction que jusqu'à l'expiration du mandat initial des membres qu'ils remplacent.

En cas de révocation, l'assemblée Générale désigne la ou les personnes en charge des affaires courantes jusqu'à la prise de fonction des nouveaux membres du Comité de Direction élus.

Présence de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales.

En raison de la vérification des présents et des pouvoirs des clubs, l'Assemblée Générale commence à 11h00.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En attendant le décompte des voix pour connaître si le quorum est atteint, Monsieur Michel CHARRANÇON, Président Délégué de la Ligue de Football d'Occitanie ouvre l'Assemblée générale et sans plus attendre donne la parole aux personnalités de la Mairie et du Club de l'AS MURET qui nous accueillent.

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN LOUIS DUBOSC, ADJOINT AUX SPORTS DE MURET

« C'est avec un grand plaisir que notre ville accueille l'Assemblée Générale de la Ligue de Football d'Occitanie dans cette salle ALISE.

L'équipe première du Club de l'AS MURET remonte en division N3, les jeunes du club jouent en Ligue et des joueurs ont signé récemment dans des clubs professionnels, ce que nous nous félicitons. Nous aimons à rappeler que Nicolas DANOS, Arbitre assistant à la récente Coupe du monde en Russie est originaire de MURET. La ville de MURET a toujours soutenu le football et possède de nombreux terrains pour répondre aux besoins des deux clubs que sont l'AS Muret et le RC Muret regroupant près de 1000 licenciés.

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Je sais que votre assemblée est importante pour votre ligue et j'espère que les débats seront constructifs même s'il peut y avoir des divergences. Sachez que pour nous élus de collectivités territoriales la pratique du sport par le plus grand nombre est essentiel et le football a la particularité d'être très apprécié.

Je vous remercie d'avoir choisi notre commune pour votre Assemblée générale et sachez que vous serez toujours les bienvenus. »

A la suite des applaudissements, le Président délégué Michel CHARRANÇON remet un trophée à Monsieur DUBOSC en le remerciant.

ALLOCUTION DE MONSIEUR MARC CAFIERO, PRESIDENT DU CLUB DE L'AS MURET

La parole est ensuite donnée à monsieur Marc CAFIERO, président du Club de l'AS MURET

« J'avais prévu un discours avant de venir, mais je sais que par expérience que dans les Assemblées Générales les discours sont toujours trop longs. Aussi, je vais faire très court en demandant aux élus de notre Ligue de penser plus à nous les dirigeants, les acteurs sur le terrain et à tous nos bénévoles. Je déplore la tenue de cette assemblée car elle donne une image lamentable de notre sport. Il va falloir penser à « mettre le sport au centre du village ». En effet, vos problèmes internes sont très loin de nos réalités quotidiennes et je souhaite que cela ne soit pas oublié par ceux qui nous dirigent.

Je vous souhaite une bonne assemblée générale. »

Après des applaudissements nourris, le Président délégué Michel CHARRANÇON remet également un trophée à Monsieur CAFIERO en le remerciant.

MESURES PRISES POUR ASSURER LA REGULARITE DU VOTE

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON a diligenté une requête auprès d'un cabinet d'huissier afin que soit constaté le bon déroulement des opérations de vote et de tenue de l'assemblée générale ayant pour but la demande de révocation. Cette demande émane de 5 Présidents de Districts de l'AUDE, du GARD-LOZERE, de la HAUTE GARONNE, de l'HERAULT, des PYRENEES ORIENTALES, et des délégués représentant les clubs de leur District. Maître Pierre CASIMIRO est présent et mandaté par le cabinet SCP CADENE – ANGLA – CASIMIRO – RAYNAUD – RIBAUTE, sis 6, route d'Espagne à TOULOUSE.

D'autre part, répondant à la requête de monsieur Christophe BOURDIN, secrétaire adjoint de la Ligue de Football d'Occitanie, est présent maître Luc HERMET Huissier de justice à TOULOUSE. Il expose avoir été nommé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Toulouse à l'effet de procéder aux constatations nécessaires à la bonne tenue des opérations de vote à l'Assemblée Générale de MURET, à la requête de monsieur Christophe BOURDIN.

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr*



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Sont donc présents Maîtres Luc HERMET, Maître pierre CASIMIRO, Monsieur Christophe BOURDIN et Monsieur Jean Charles CHAMPOL, Président de la commission régionale de Surveillance des opérations Electorales à la LFO, qui veillent à la régularité des inscriptions et des votes à l'Assemblée Générale. Un sas de contrôle est mis en place pour canaliser les votants.

A 11h00, les inscriptions sont terminées et permet ainsi le décompte des membres présents ou représentés.

RECENSEMENT DES DELEGUES – VERIFICATION DU QUORUM

Après pointage et vérification des pouvoirs, l'assemblée était ainsi représentée :

- **District de l'ARIEGE**

Effectif inscrit : 7 clubs de Ligue et 5 délégués de district, soit 12 membres au total.

Présents : Aucune personne du district de l'ARIEGE n'a signé le registre de présence à l'Assemblée Générale de Révocation

- **District de l'AUDE**

Effectif inscrit : 15 clubs de Ligue et 5 délégués de district, soit 20 membres au total.

Présents : 13 clubs de ligue et 5 personnes représentant les clubs de District

Soit au total 18 membres présents pour le District de l'AUDE

- **District de l'AVEYRON**

Effectif inscrit : 21 clubs de Ligue et 5 délégués de district, soit 26 membres au total.

Présents : Aucune personne du district de l'AVEYRON n'a signé le registre de présence à l'Assemblée Générale de Révocation

- **District du GARD-LOZERE**

Effectif inscrit : 24 clubs de Ligue et 10 délégués de district, soit 34 membres au total.

Présents : 22 clubs de ligue et 10 personnes représentant les clubs de District

Soit au total 32 membres présents pour le District du GARD-LOZERE

- **District du GERS**

Effectif inscrit : 15 clubs de Ligue et 5 délégués de district, soit 20 membres au total.

Présents : Aucune personne du district du GERS n'a signé le registre de présence à l'Assemblée Générale de Révocation

- **District de HAUTE GARONNE**

Effectif inscrit : 87 clubs de Ligue et 10 délégués de district, soit 97 membres au total.

Présents : 45 clubs de ligue et 10 personnes représentant les clubs de District

Soit au total 55 membres présents pour le District de la HAUTE GARONNE



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



- **District des HAUTES PYRENEES**

Effectif inscrit : 13 clubs de Ligue et 5 délégués de district, soit 18 membres au total.

Présents : Aucune personne du district des HAUTES PYRENEES n'a signé le registre de présence à l'Assemblée Générale de Révocation

- **District de l'HERAULT**

Effectif inscrit : 36 clubs de Ligue et 10 délégués de district, soit 46 membres au total.

Présents : 34 clubs de ligue et 10 personnes représentant les clubs de District

Soit au total 44 membres présents pour le District de l'HERAULT

- **District du LOT**

Effectif inscrit : 10 clubs de Ligue et 5 délégués de district, soit 15 membres au total.

Présents : Aucune personne du district du LOT n'a signé le registre de présence à l'Assemblée Générale de Révocation

- **District des PYRENEES ORIENTALES**

Effectif inscrit : 14 clubs de Ligue et 5 délégués de district, soit 19 membres au total.

Présents : 13 clubs de ligue et 5 personnes représentant les clubs de District

Soit au total 18 membres présents pour le District des PYRENEES ORIENTALES

- **District du TARN**

Effectif inscrit : 22 clubs de Ligue et 5 délégués de district, soit 27 membres au total.

Présents : Aucune personne du district du TARN n'a signé le registre de présence à l'Assemblée Générale de Révocation

- **District du TARN ET GARONNE**

Effectif inscrit : 13 clubs de Ligue et 5 délégués de district, soit 18 membres au total.

Présents : 1 club de ligue et aucune personne représentant les clubs de District

Soit au total 1 membre présent pour le District du TARN et GARONNE

TOTAL des clubs de Ligue inscrits : 270 clubs

TOTAL des clubs PRESENTS : 128 clubs

TOTAL des Délégués de Districts inscrits : 75 membres

TOTAL des Délégués de District PRESENTS : 40 membres

TOTAL DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE INSCRITS : 345 MEMBRES

TOTAL DES MEMBRES PRESENTS : 168 MEMBRES (Soit 48,70 % des voix des membres inscrits)

ANNONCE DU QUORUM AVANT LA TENUE DE L'ASSEMBLEE DE REVOCATION

Monsieur Jean Charles CHAMPOL, président de la Commission Régionale de Surveillance des opérations électorales prend la parole et rappelle les termes de l'article 13-5 des statuts de la Ligue de football d'Occitanie et concernant la demande de révocation :

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



- Convocation à la demande du 1/3 des membres inscrits, représentant au moins le 1/3 des voix
- Les 2/3 des membres inscrits doivent être présents ou représentés
- Vote de la révocation à la majorité des membres présents ou représentés

Il indique que la première condition était réunie, ce qui conduit à la tenue de cette assemblée.

La deuxième condition doit réunir 230 membres présents (les 2/3 des 345 membres inscrits). Le nombre des membres présents ou représentés est de 168 membres soit 48,7% des membres inscrits, par conséquent le quorum n'est pas atteint pour que se tienne l'Assemblée permettant le vote de la révocation.

Le vote de la demande de révocation du Comité Directeur ne peut se tenir.

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON essaie de clore cette première Assemblée Générale, mais dans l'Assemblée un fort tumulte se fait entendre, il est notamment réclamé les noms des membres présents. Puis l'assemblée s'emporte, une bousculade et des mots fusent envers le Bureau Directeur de Ligue présent à la tribune.

Les membres du service de sécurité présents sur place doivent intervenir pour ramener le calme et la sérénité.

L'assemblée générale est clôturée à 11h35.

Michel CHARRANÇON

Président délégué

Pierre THEVENIN

Secrétaire Général